

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

grand pic saint-loup
(COMMUNE DE SAINT-LOUP)

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Connexion

FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE

Aide à la définition du dossier

Informations sur la saisie de dossier

CUa CUb DCC DP DPLT DPMI PA PC PCMI PD

DIA

SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME

Conditions Générales d'Utilisation Qui sommes nous Mentions légales Accessibilité

Pour accéder au GNAU le pétitionnaire doit se rendre à l'adresse :

<https://gnau25.operis.fr/grandpicsaintloup/gnau>

Attention : Ce lien Internet doit figurer sur le site Internet de la commune ou sur le tableau d'affichage en mairie afin de montrer que la commune a mis en place une solution de réception des dossiers ADS dématérialisés

Version

14 décembre 2021

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires



Pour déposer un dossier, il faut s'identifier en créant au préalable un compte.

- S'identifier avec une adresse mail : un mail est envoyé à l'adresse mail indiquée par le pétitionnaire
- A réception du mail, il faut créer le compte en indiquant ses coordonnées actuelles

Attention : Les délais entre l'envoi du mail pour la création du compte et la réception de ce mail peuvent être longs (jusqu'à une heure)

A noter : Si une erreur est commise lors de la création du compte, tous les éléments sont par la suite modifiables

Version

14 décembre 2021

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

The screenshot shows the 'FORMULER' page for a 'PC - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE À FONTANES'. On the left, a sidebar menu is circled in red, with a red arrow pointing to it. The menu items are: 'Récépissé de dépôt', 'Permis de construire', 'Références cadastrales', 'Bordereau de dépôt des pièces jointes', 'Impositions', and 'Notices d'information'. The main content area is titled 'Demande de' and includes two options: 'Permis d'aménager' (unchecked) and 'Permis de construire' (checked). Below this, it states 'comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions'. A 'cerfa' logo with the number 'N° 13409*07' is visible. The form is divided into sections: 'Vous pouvez utiliser ce formulaire si :', 'Cadre réservé à la mairie du lieu du projet', and '1 - Identité du demandeur'. The 'Identité du demandeur' section shows 'Nom : TIBAUT' and 'Prénom : Aurélie'.

Pour remplir la demande :

- Sélectionner le type de dossier
- Choisir la commune où le dossier est déposé
- Remplir le CERFA

A noter : Le menu à gauche permet de voir l'état d'avancement du dossier (nombre de pages du CERFA, catégories du CERFA...)

A noter : Certains éléments du CERFA sont préremplis par les informations fournies lors de la création du compte ; ces informations peuvent être modifiées

Version

14 décembre 2021

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

ACTUALISER LES ERREURS

FERMER LA VÉRIFICATION

Début 12 sur 24 Fin

Erreur(s) à corriger 1

Aucun fichier joint. Pièce obligatoire : une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain. (P1h)

Pièce(s) à fournir 1

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P1x)

Information(s) à vérifier 7

Coordonnées du demandeur : pas de numéro dans l'adresse. (D19a)

Localisation du terrain : pas de numéro dans l'adresse. (T2a)

Paragraphe 8 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1a)

Indiquez s'il y a lieu la surface actuelle de votre habitation. (PCaf)

Indiquez s'il y a lieu le nombre de logements. (PCag)

Paragraphe 7 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1a)

La surface taxable doit toujours être inférieure à la surface de plancher. (SURFTAX1)

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ¹	1 exemplaire par dossier
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ¹	1 exemplaire par dossier
PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme] ¹	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE MA DEMANDE

RETOUR

Pour déposer le dossier :

→ Si des erreurs apparaissent dans le remplissage du formulaire une fenêtre apparaît à gauche listant les erreurs

A noter : Les erreurs en rouge doivent obligatoirement être modifiées pour que le dossier soit déposé. Il est conseillé de modifier les erreurs en orange car elles sont nécessaires à l'instruction du permis

A noter : Tant que les erreurs en rouge apparaissent, il sera impossible de déposer le dossier

Version

14 décembre 2021

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

The screenshot shows a web application interface with a modal dialog box titled "Transmission de la demande". The dialog contains a text area with the placeholder text: "Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme." Below the text area is a checkbox labeled "J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation.(obligatoire)" which is checked. At the bottom right of the dialog are two buttons: "Valider" (green) and "Annuler" (white). The background shows a blurred view of a document upload interface with file names like "PC5_1_1.pdf", "document graph", "PC6_1_1.pdf", "e photographie p", "PC7_1_1.pdf", "e photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain", and "PC8_1_1.pdf".

Pour transmettre le dossier

→ Les conditions générales d'utilisation doivent être validées

A noter : Le pétitionnaire peut si il le souhaite apporter des précisions au moment du dépôt dans le cadre qui s'affiche

Attention : Le pétitionnaire reçoit un mail d'accusé de dépôt qui ne vaut pas enregistrement du dossier par la commune. C'est à la réception du mail précisant l'enregistrement du dossier par la commune avec un numéro spécifique que les délais d'instruction débutent

Version

14 décembre 2021

Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les pétitionnaires

The screenshot shows the GNAU interface. At the top, there's a header with the 'grand pic saint-loup' logo and a banner image of a town. Below the banner, there's a navigation bar with buttons for 'Cua', 'Cub', 'DCC', 'DIA', 'DP', 'DPLT', 'DPMI', 'PA', 'PC', 'PCMI', and 'PD'. The 'SUIVRE' section displays two panels, each showing a map of a location (MAS DE LONDRES and FERRIERE LES VERRERIES) and details of a submitted request. Each panel includes a status message 'Votre demande a été transmise.' and a 'Consulter' button.

Pour suivre le dossier

→ Tous les dossiers déposés par un pétitionnaire son visible sur sa page d'accueil

A noter : Le pétitionnaire peut suivre l'instruction de son dossier depuis cette page : un historique est consultable

A noter : Les demandes de pièces ou arrêtés qui seront émises depuis Oxalis seront visibles depuis cette interface.

Version

14 décembre 2021